

E 5783

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 novembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 novembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres du conseil
d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 4 novembre 2010
(OR. en)**

15200/10

**COMPET 302
ENV 709
CHIMIE 39**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques¹, et notamment son article 79,

¹ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 79 du règlement (CE) n° 1907/2006 prévoit que le Conseil nomme en tant que membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques, un représentant de chaque État membre.
- (2) Par décision du 7 juin 2007¹, le Conseil a nommé vingt-sept membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.
- (3) Le gouvernement suédois a informé le Conseil de son intention de remplacer le représentant suédois au sein du conseil d'administration et a proposé la nomination d'un nouveau représentant, qui devrait être nommé pour une période allant jusqu'au 31 mai 2013.
- (4) Le gouvernement slovène a informé le Conseil de son intention de remplacer le représentant slovène au sein du conseil d'administration et a proposé la nomination d'un nouveau représentant, qui devrait être nommé pour une période allant jusqu'au 31 mai 2013,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 134 du 16.6.2007, p. 6.

Article premier

Mme Nina CROMNIER, de nationalité suédoise, née le 14 octobre 1966, est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques en remplacement de Mme Ethel FORSBERG pour la période allant du ...* au 31 mai 2013.

Article 2

Mme Simona FAJFAR, de nationalité slovène, née le 17 novembre 1970, est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques en remplacement de Mme Marta CIRAJ pour la période allant du ...* au 31 mai 2013.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à, le

Par le Conseil

Le président

* JO: date du jour suivant celui de la publication de la présente décision.